



## **CHARTRE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE PHYTOTHÉRAPIE MÉDICALE (SSPM/SMGP)**

**du 17 janvier 2008**

### **1) Quel est le sens que donne la SSPM à la phytothérapie ?**

La phytothérapie est la discipline qui utilise les plantes médicinales de façon adéquate et dans une forme galénique appropriée pour traiter les maladies humaines. A cet effet l'être humain y figure dans sa totalité et sa complexité ; il y occupe une position centrale tout au long de la thérapie. En plus de ce que nous ont transmis les générations antérieures sur les vertus thérapeutiques traditionnelles des plantes médicinales, de nouvelles connaissances ont été acquises sur le mode d'action pharmacologique d'un certain nombre de plantes médicinales choisies ; ces connaissances ont contribué de façon décisive à faire entrer la phytothérapie dans le cercle de la médecine moderne.

La phytothérapie a ceci de singulier et de particulier en utilisant les propriétés des plantes médicinales, c'est de s'intéresser à leur Totum végétal, c'est-à-dire le mélange de nombreuses molécules complexes actives. La phytothérapie n'a pas de théorie de la connaissance en soi ni de méthode scientifique propre à elle, elle est bien plus la thérapie de base sur laquelle s'est fondée la médecine classique allopathique. Les plantes médicinales se distinguent par leur vaste spectre d'action pharmacologique, et par conséquent, par une large efficacité qui ne s'appuie pas généralement sur un seul mécanisme d'action pharmacologique mais sur plusieurs mécanismes d'action. En conséquence la Phytothérapie s'insère entre la médecine allopathique classique enseignée dans les Hautes écoles et la médecine complémentaire. La phytothérapie exige du médecin qui y a recours une anamnèse et un diagnostic soigneux ainsi qu'une connaissance précise de cette discipline afin d'utiliser l'arsenal phytothérapeutique de manière adéquate. Une autre caractéristique propre à la phytothérapie est la sécurité d'emploi des plantes médicinales dont les effets secondaires sont rares, si l'on en fait bon usage.

## 2) Quel est le rôle de la SSPM ?

La SSPM doit se comprendre comme une société professionnelle médicale d'orientation scientifique. Elle se revendique conformément à ses statuts d'être une partie de la médecine empirique ; elle se fait le devoir d'être la garante d'une société scientifique des Sciences Naturelles. Elle s'investit pour les plantes médicinales, qu'elles renferment uniquement des composants végétaux ou qu'elles contiennent des préparations à base de plantes (cf. définition de Swissmédic). La SSPM, en ce qui concerne le domaine des phytomédicaments, se profile donc comme un lien entre la médecine empirique et une médecine d'orientation scientifique ; elle entretient en outre le dialogue avec d'autres thérapies à base de plantes mais qui prennent des orientations différentes.

## 3) Quels sont les buts de la SSPM ?

La SSPM donne à la phytothérapie les moyens de se faire reconnaître largement comme une discipline de la médecine moderne auprès des instituts de la Santé publique en particulier :

- l'OFSP (Office fédéral de la Santé publique)
- Santésuisse et les assurances privées
- Swissmédic
- la FMH (Fédération des médecins suisses)
- Pharmasuisse (SSPh ou Société suisse des pharmaciens)
- les Hautes écoles et Universités, plus spécialement les facultés de Médecine
- ainsi que les institutions œuvrant dans le cadre de la politique nationale de la santé

La SSPM soutient la recherche scientifique ayant trait aux phytomédicaments, plus particulièrement en ce qui concerne la qualité, la sécurité d'emploi et l'efficacité des produits phytothérapeutiques auprès :

- des Universités et des Hautes écoles en Suisse
- des programmes de recherche scientifique en Suisse
- des fabricants de phytomédicaments et leur sociétés
- de contacts internationaux dont elle s'assure l'aide

En outre elle diffuse les publications existantes et les nouvelles connaissances des recherches en matière de plantes médicinales.

La SSPM garantit la continuité d'une formation complémentaire et post graduée en phytothérapie pour les médecins, pharmaciens, vétérinaires ainsi qu'aux autres scientifiques de langue allemande et française intéressé(e)s par la phytothérapie.

La SSPM s'engage pour intégrer la phytothérapie dans le programme des études de médecine (c'est-à-dire médecine humaine, dentaire et vétérinaire) de même que développer l'enseignement de cette discipline dans les études de pharmacie.

La SSPM œuvre à ce que la phytothérapie soit reconnue par la population comme une branche de la médecine moderne et qu'elle soit pratiquée par des professionnels.

La SSPM encourage dans la mesure de ses possibilités la qualité d'une formation en phytothérapie auprès d'autres professionnels de la santé.

#### **4) Quelles sont les activités de la SSPM ?**

Pour atteindre ses objectifs, la SSPM :

- offre une formation post graduée et une formation continue en phytothérapie au moins en deux endroits
- organise des manifestations en phytothérapie et en informe les médias de ses résultats
- participe aux consultations et discussions des groupes de travail politiques touchant au domaine de la santé
- prend position lors des votations sur les sujets ayant trait à la politique de la santé, soutient les initiatives qui servent la cause de la phytothérapie
- participe à la réalisation de travaux et d'études en phytothérapie, les diffuse et les publie
- maintient des contacts avec les milieux de l'enseignement et de la recherche
- collabore avec les institutions qui sont ouvertes aux intérêts de la phytothérapie (par ex. en participant à leurs congrès)
- reste le partenaire central du réseau « Phytothérapie » que coordonne pour le moment l'Ecole Professionnelle pour les Sciences Appliquées à Wädenswil (ZHAW soit Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften).

**Adopté et approuvé le 22.01.2008 par le Comité de la SSPM/SMGP**

Cette charte remplace la version du 30 mars 1999